



## Tabagisme passif à domicile consécutif à l'incivilité de certains fumeurs dans la rue

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 24 avril 2018

---

Un voisin du rez-de-chaussée de ma maison privée, fume dans la rue, jetant ses mégots dans le caniveau. Je viens cependant de remarquer qu'il y avait 8 mégots dans mon bac à fleurs. Est-ce le voisin indélicat ou bien la nièce de son ami (non-fumeur) qui fume également, le soir sans doute car dans la journée, étant présente, je ne sens pas la désagréable odeur de tabac. J'y suis d'autant plus sensible qu'à la suite d'une affection broncho-pulmonaire, liée à la tabagie des bureaux durant des années, ma santé est très fragile.

Cordialement.

### Réponse :

Il s'agit d'un problème d'incivilité que certaines municipalités commencent à prendre en compte en instaurant des amendes spécifiques au dépôt de mégots dans le domaine public.

Au delà des [conseils habituellement donnés par DNF](#), il faut militer pour une protection raisonnée de l'espace public et privé qui prenne en compte la création d'espaces aménagés qui permettent de répondre aux besoins d'une population dépendante sans nuire à l'environnement et surtout au reste, très majoritaire, de la population.